

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 25 novembre 1964.

Le Comité permanent des banques et du commerce auquel a été renvoyé le bill S-44 visant la constitution en corporation du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, se réunit ce matin à 9 heures et demie.

Le sénateur Salter A. Hayden (*Président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Le deuxième bill que nous avons à examiner est le bill S-44, loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada.

Le Comité a décidé d'établir un compte rendu sténographique des délibérations du Comité relativement au bill à l'étude.

Le Comité a décidé de faire rapport, proposant qu'il lui soit permis de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 en français des délibérations du Comité relativement au bill à l'étude.

Le PRÉSIDENT: M. J. H. Konst est ici en qualité d'agent parlementaire des pétitionnaires. Je lui demanderai de présenter les personnes qui sont présentes.

M. J. H. Konst: Monsieur le président et honorables sénateurs, assistent aujourd'hui au Comité permanent des banques et du commerce le D^r Rémy Langlois, docteur en chirurgie dentaire et président de l'Association dentaire canadienne; Donald Werden Gullett, docteur en chirurgie dentaire et secrétaire de l'Association dentaire canadienne; William Gordon McIntosh, docteur en chirurgie dentaire et secrétaire-adjoint de l'Association dentaire canadienne; Mervyn Allen Rogers, docteur en chirurgie dentaire et président du Comité sur les spécialistes et la spécialisation; et M. Donald George Watson, Q.C., de Toronto, avocat de l'Association dentaire canadienne.

Je demanderai maintenant à M. Watson de vous adresser la parole.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Sénateur Smith, vous êtes le parrain de ce bill. Désirez-vous faire une observation à ce stade?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Non. Je n'ai rien à dire pour l'instant. Les choses sont entre bonnes mains.

Le PRÉSIDENT: Elles le sont certainement avec M. Watson.

M. Donald George Watson, Q.C.: Monsieur le président et membres du Comité, les membres de la profession dentaire qui siègent à la Chambre haute ont expliqué le but et la portée de ce bill lors de sa seconde lecture au Sénat et ont touché à cette question de façon si exhaustive que ma tâche en sera très brève.

J'aimerais mentionner que le Collège, dont ce bill propose la constitution en corporation, n'est pas une institution d'enseignement. Il ne se préoccupe pas de l'enseignement comme tel; ce n'est pas un organisme chargé d'accorder des permis ni d'établir des règles disciplinaires. Ces fonctions reviennent aux différentes associations provinciales auxquelles est déferée la surveillance de la profession dans chaque province.